Image not found or type unknown

Bail signé et perte d'emploi avant emménagement

Par **skd78510**, le **30/12/2021** à **20:35**

Bonjour,

J'ai signé un bail début décembre pour un emménagement au 04 Février avec une promesse d'embauche.

Je dois démarrer mon emploi le 03 Janvier.

Si jamais je perd cet emploi (fin de période d'essai) avant l'emménagement, l'agence peut elle refuser que je prenne l'appartement ? Sachant que quoi qu'il arrive j'ai une épargne plus que confortable pour assumer les loyers et également l'allocation chomage.

Je préfère me prémunir avant de résilier mon bail actuel si jamais les choses se passent mal ..

Merci par avance pour votre aide.

Par **janus2fr**, le **30/12/2021** à **20:39**

Bonjour,
Si le bail est signé, c'est définitif...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés